

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

Signature d'un protocole « Incidences COVID19 et reprise des chantiers »  
entre  
la Fédération des Travaux Publics d'Alsace,  
le Syndicat de Canaliseurs de France, Délégation Alsace  
le Syndicat Professionnel des Entreprises de Travaux Publics du Bas-Rhin  
et  
le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle,  
en présence de Madame la Préfète de la Région Grand Est,  
Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est et Préfète du Bas-Rhin.  
**Mercredi 3 juin 2020 à 17h au SDEA**

## 💧 Un partenariat de plus de 20 ans

A l'appui d'un partenariat de longue date avec la Fédération des Travaux Publics d'Alsace et les Syndicats Professionnels associés, le SDEA assure un dialogue permanent avec les Entreprises de Travaux Publics, auprès desquelles 40% de l'activité est sous traitée, soutenant de manière significative l'activité économique au plus près des territoires.

En 2015 et 2016, les priorités d'actions partenariales ont été formalisées dans un protocole permettant de décliner des mesures de soutien liées au contexte de crise économique de l'époque.

## 💧 Un nouveau contexte lié à la crise Covid-19

A la suite de l'apparition de l'épidémie COVID 19, les chantiers ont été brutalement arrêtés le 17 Mars 2020. Souhaitant réitérer son soutien à la Profession, le SDEA s'est rapproché dès fin mars des Organisations Professionnelles de Travaux Publics, afin d'organiser la reprise concertée des chantiers, en intégrant les nouvelles contraintes de santé-sécurité et l'impact financier correspondant.

## 💧 Les enjeux pour le SDEA

Dans le cadre de la continuité des services publics du cycle de l'eau et de la mise en œuvre du programme d'investissements assuré par le SDEA, la relance des chantiers eau potable et assainissement en régie a été assurée progressivement par les équipes dès la fin du mois de mars avec les mesures de sécurité adaptées. L'objectif était de profiter des conditions particulièrement favorables en vue de perturber le moins possible les activités économiques et domestiques.

A l'appui des adaptations organisationnelles mises en œuvre avec succès au SDEA, il s'agissait en parallèle d'accompagner les Entreprises pour reprendre les chantiers en vue de prévenir et limiter les retards, définir conjointement les nouvelles mesures de santé-sécurité sur chantier et prendre en charge financièrement les coûts directs supportés par les Entreprises.

## 💧 Les enjeux pour la FTP Alsace, le Syndicat Canaliseurs de France Délégation Alsace et le Syndicat Professionnel des Entreprises de Travaux Publics du Bas Rhin

La FTP Alsace et les Syndicats associés ont souhaité reprendre l'exécution des chantiers confiés par le SDEA et mettre en œuvre les mesures de prévention protégeant la santé et la sécurité de ses collaborateurs comprenant principalement :

- l'adaptation des installations de chantier, et bases vie et la modification des fréquences de nettoyage ;
- la mise en place de référents Covid-19 et les actions Qualité-Sécurité-Environnement associées ;
- la mise en œuvre de consommables et équipements de protection individuelle sur chantiers (masques...);
- et le respect des règles de distanciation et règles sanitaires.

Ces mesures découlent du Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la Construction en période d'épidémie de Coronavirus COVID 19, établi le 2 avril 2020 et mis à jour régulièrement avec l'aide de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) et les Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire, de la Ville et du Logement, des Solidarités et de la Santé, et du Travail.

La reprise des chantiers a été initiée fin avril, puis s'est accélérée courant mai.

## 💧 Le protocole

Le protocole formalise les nouvelles modalités d'intervention sur chantier pendant la phase de pandémie et encadre les impacts techniques et financiers autour des 4 points principaux suivants :

- Définition des conditions sanitaires de reprise des chantiers à l'appui d'un document commun co-établi avec l'ensemble des acteurs de chaque chantier
- Pour les chantiers arrêtés ou à démarrer s'appuyant sur les marchés attribués avant la crise sanitaire : prise en charge des dépenses nouvelles directes de mise en œuvre de santé et de sécurité sanitaires dans la limite de 5% du montant initial HT et de 55 €/HT/Homme.jour
- Pour les consultations en cours ou à venir : intégration d'une ligne spécifique de dépense dans le bordereau des prix, à estimer par chaque Entreprise dans le cadre de l'économie générale du marché
- Pour les branchements des immeubles, valorisation spécifique et forfaitaire des mesures santé et sécurité.

### Les dates significatives :

**17 Mars 2020** : Arrêt des chantiers par les Entreprises de Travaux Publics au regard de la situation d'urgence sanitaire COVID19

**Fin Mars** : Le SDEA reprend les chantiers en régie avec des mesures santé-sécurité adaptées et engage parallèlement une concertation avec les Organisations Professionnelles des TP sur les modalités de reprises et d'exécution des chantiers en intégrant d'une part, les nouvelles contraintes de santé-sécurité et d'autre part, la prise en charge financière des dépenses supplémentaires

**2 Avril** : Guide national de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la Construction en période d'épidémie COVID19.

**27 Mai** : Validation du protocole d'accord par les instances élues du SDEA

**3 juin** : Signature du protocole entre la Fédération des Travaux Publics d'Alsace, le Syndicat de Canaliseurs de France Délégation Alsace, le Syndicat Professionnel des Entreprises de Travaux Publics du Bas Rhin et le SDEA.

### Signature du protocole Mercredi 3 juin 2020 à 17h au SDEA :

Pour la Fédération des Travaux Publics d'Alsace, le Président Thierry KLOTZ ;

Pour le Syndicat de Canaliseurs de France – Délégation Alsace, le Délégué Régional Stéphane PREISS ;

Pour le Syndicat Professionnel des Entreprises de Travaux Publics du Bas-Rhin, le Président, Fabien BRONNER ;

Pour le SDEA - Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, le Président Denis HOMMEL et le Premier Vice-Président Etienne BURGER

En présence de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand-Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est et Préfète du Bas Rhin

### Contacts presse :

- **SDEA** : Emilie BECKER - Tel : 03 88 19 31 08 – emilie.becker@sdea.fr
- **Profession des Travaux Publics** : Jean-Luc MARCHAL – Tél : 06 82 94 63 13 – jlmarchal@fntp.fr